Compte-rendu du conseil municipal du mardi 13 octobre 2020

Présents: MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Bréard-Mêlé, Brigitte Clutier, Yvon Blondon, Colette Andrevon, Didier Faye, Françoise Berthois, Stéphane Goncalves, Sébastien Brasy, Angélique Fanget, Nathalie Chanaux, Frédéric Finand. Pierre-Marie Roche arrivé à 21h.

Absents excusés : Isabelle Joyet (pouvoir à Brigitte Clutier)

Absent : Jonathan Vallet

Le conseil est ouvert à 20h 30.

Approbation du compte rendu de CM du 1er septembre à l'unanimité.

1. Éclairage chemin de Nivelle.

- Assainissement et enfouissement des lignes électriques déjà prévus.
- Eclairage public prévu à 25 376 € dans le plan de financement prévisionnel.
 - Financement externe 18 971 €
 - o Participation prévisionnelle de la commune : 6404€ dont 363€ de frais SEDI.
- Présentation du détail du financement, du plan et du type de luminaire bi-puissance à éclairage faible réglable la nuit.
- Travaux prévus avant la fin d'année, sans déviation du Chemin de Nivelle.
- Pour information, l'assainissement est prévu en 2021 au centre village de la boulangerie jusqu'à l'école.

Vote : Proposition de financement adoptée à l'unanimité.

2. Demande de simplification du PLU:

Demande de requalification de la zone actuellement réservée aux logements sociaux sur le PLU :

- Déplacer la zone prévue vers la zone Giraud ou vers l'école.
- Requalifier les 2000m2 du pré en-dessous du parking inférieur de la mairie pour implanter un cabinet de kiné pour lequel des investisseurs potentiels se sont manifestés.

Le travail sur le PLU Intercommunal n'a pas encore commencé, mais la communauté de communes doit être d'ores et déjà impliquée dans les révisions de PLU, dont elle assure le financement.

Il s'agit en fait d'une modification simplifiée du PLU sans enquête publique nécessaire. Vote : Proposition de modification adoptée à l'unanimité.

Information : rencontre du notaire de la famille Giraud : une partie de la famille (5 sur les 6 membres de l'indivision) a acté oralement une proposition. Le notaire a notifié à la famille que la commune ira jusqu'à l'expropriation si un accord n'est pas trouvé.

3. Compte rendu du rapport d'observation de la chambre régionale de la Cour des Comptes concernant l'examen de la gestion de la communauté de communes.

4 recommandations ont été émises par la cour des comptes :

- Définir un projet de territoire avec objectifs.
- Renseigner toutes les annexes budgétaires.
- Développer la comptabilité le plan de financement.
- Compléter le régime indemnitaire.

Question diverses:

- Demande de Frédéric Finand sur présentation de devis pour l'entretien du chemin menant au gîte. Réponse : c'est prévu, mais attente d'un troisième devis avant présentation au conseil.
- Remarque de Didier Faye : Il est important que la commune soit toujours représentée aux réunions du centre social intercommunal « Au Fil De Lambre » : Le maire Claude Lhermet répond qu'il assiste aux comités de pilotage. Pour les autres réunions, les membres du CCAS doivent représenter la commune.
- Brigitte Clutier indique que « L'essentiel » est prêt à être distribué par les membres du conseil, et qu'une présentation du nouveau site Internet de la commune sera faite le soir de la réunion de travail du mardi 3 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h 55